

ACANTHE DEVELOPPEMENT
Société Européenne au capital de 19 991 141 euros
Siège social : 55 rue Pierre Charron
75008 PARIS
735 620 205 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 JUIN 2024

Communiqué

Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 juin 2024, par adoption des troisième et quatrième résolutions a décidé de distribuer un dividende d'un montant global de 16.183.778,60 euros, soit 0,11 euro par action, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a offert aux actionnaires sur la totalité du dividende mis en distribution et afférent aux actions dont ils sont propriétaires, une option pour le paiement de ce dividende en numéraire ou en actions nouvelles.

Compte tenu de l'acompte d'un montant de 7.356.263,00 euros, soit 0,05 euro par action déjà versé le 5 septembre 2023, les actionnaires percevront un supplément de 8.827.515,60 euros, soit 0,06 euro par action existant au 31 décembre 2023.

En cas d'option de paiement en actions, et conformément à l'article L.232-19 alinéa 2 du code de commerce, le prix de l'action remise en paiement du dividende est fixé à 0,33 euro (arrondi au supérieur) correspondant à 90% de la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant la date de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende

Les actions nouvelles auront une valeur nominale de 0,13 euro, porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2024, et auront par ailleurs les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les actions anciennes ayant droit au dividende.

Elles feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché Euronext dès leur émission sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Le conseil d'administration du 19 juillet 2024 a fixé la date de paiement des dividendes conformément aux pouvoirs que lui ont conférés les actionnaires lors de l'assemblée générale du 14 juin 2024.

La date de détachement du droit d'option (détachement du dividende de l'action) est fixée au **21 août 2024**.

Les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le paiement du dividende en actions disposent d'un délai compris entre le **23 août 2024** (distribution des droits d'option et ouverture de la période d'option) et le **6 septembre 2024 inclus** pour en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende ou pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la société, à son mandataire (CIC MARKET SOLUTIONS situé 6 avenue de Provence-75009 Paris). **En conséquence, tout actionnaire qui n'aurait pas opté en faveur du paiement du dividende en actions au terme de ce délai percevra le paiement du dividende en numéraire.**

Si le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir soit le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en espèces ou, soit le nombre d'actions immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire

L'actionnaire qui opte pour la seconde formule doit verser le complément en numéraire dès qu'il demande le paiement de son dividende en actions.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement le **12 septembre 2024**. La livraison des actions nouvelles pour les actionnaires qui auront opté pour le paiement du dividende en actions interviendra le jour de la mise en paiement du dividende en numéraire, soit le **12 septembre 2024**.